

L'honorable sir FRANK SMITH : Il a été très acceptable pendant les dix-huit dernières années.

L'honorable sir OLIVER MOWAT : Oui, à un parti. Je ne désire pas discuter ce sujet. Que l'on se trompe d'un côté ou de l'autre, à tout événement, il n'est pas acceptable aux deux partis, cela est indiscutable. J'ai cru qu'il était opportun, vu que c'est la première fois que j'adresse la parole à cette Chambre dans une occasion comme celle-ci, de prendre la liberté de mentionner les choses dont j'ai parlé. J'espère n'avoir rien dit de sérieusement déplacé, même au point de vue de la majorité de mes honorables collègues dans cette Chambre, et j'ai confiance que le résultat de nos délibérations sera avantageux au pays.

L'honorable M. FERGUSON (I.P.E.) : J'avoue éprouver un fort sentiment de crainte en me levant pour adresser la parole à cette Chambre à la suite de l'éminent sénateur qui m'a précédé. Je crois que l'on doit féliciter sincèrement cette Chambre de ce que mon honorable ami soit devenu l'un de ses membres. Sa longue expérience de la vie publique, les éminents services qu'il a rendus à sa province, la part honorable qu'il a prise dans l'établissement de la confédération, tout cela contribue à faire considérer sa nomination comme une très importante acquisition pour cette Chambre. Après le discours que mon honorable ami vient de prononcer, après les remarques bienveillantes qu'il a faites au sujet du Sénat, nous serions presque tentés de douter de son hétérodoxie sur presque n'importe quel autre sujet. En louangeant cette Chambre et ses membres individuellement, et par là même approuvant le choix qui a été fait de ses collègues, il a certainement adressé de grands éloges aux hommes d'Etat éminents qui ont dirigé le parti conservateur et qui sont responsables de la plupart des nominations qui ont été faites des sénateurs actuels. Je dois dire cependant, que les paroles bienveillantes et élogieuses que l'honorable sénateur a prononcées à l'adresse des membres de cette Chambre, perdent quelque peu de leur valeur, si on les rapproche de l'attitude prise en quelques circonstances par mon honorable ami à l'égard de cette Chambre, au cours de sa carrière politique. Si je ne me trompe pas, mon honorable ami a présidé la conférence interprovinciale qui s'est réunie à Québec en 1887.

Parmi les résolutions adoptées par cette conférence, j'en ai lu une qui n'est pas aussi flatteuse pour le Sénat que le discours que nous venons d'entendre. Mon honorable ami a aussi présidé la convention libérale qui s'est réunie à Ottawa en 1893, et j'ai lu une résolution votée par cette convention qui n'est pas, non plus, aussi flatteuse pour le Sénat du Canada que l'est le discours qui vient d'être prononcé. Quand je lis ces résolutions alors que résonnent encore à mon oreille les derniers échos du discours de l'honorable sénateur, je me rappelle les paroles suivantes :

Pourquoi cherchez vous à m'abattre tout en feignant de m'aimer.

Il y a aussi un autre sujet dont je parlerai avant de discuter les questions mises devant nous à l'occasion de l'adresse, et qui ont été si habilement traitées par mon honorable ami, le chef de l'opposition, par les deux membres qui ont proposé l'adoption de l'adresse ainsi que par l'honorable sénateur qui vient de parler. Le chef actuel de cette Chambre a adressé une lettre au premier ministre de ce pays, lettre qui a été publiée dans la presse à la date du quatre mai dernier, dans laquelle je trouve le passage suivant :

Il a été suggéré que je pourrais prendre un siège dans le Sénat au lieu de la Chambre des Communes. Je conçois les avantages que cela présente aussi bien en ce qui me concerne personnellement que pour ce qui regarde les changements constitutionnels futurs qui augmenteraient l'utilité de ce corps, en supposant qu'il faille maintenir une seconde Chambre pour le Canada. Comment une seconde Chambre composée en si grande majorité de personnes nommées par un seul parti, tel que le Sénat l'est actuellement, peut se conduire avec justice à l'égard d'un nouveau gouvernement représentant un autre parti, est une question qui reste à décider, et de ce qui sera fait à ce sujet dépendra la nécessité de changements constitutionnels prochains.

Lorsque j'eus lu cette lettre et que j'eus appris subseqüemment la nomination de mon honorable ami comme membre de cette Chambre, il m'a semblé que la position de cet honorable sénateur n'était pas conséquente avec celle qu'il occupe présentement comme ministre de la couronne. Mon honorable ami n'était pas ministre de la couronne pour le Canada lorsqu'il écrivit cette lettre, mais il laissa entendre qu'il avait l'intention d'accepter une position dans le cabinet et de devenir sénateur. Je trouve ce qui suit dans Todd :

Tant que reste pendante la décision de la Chambre sur une question qui peut affecter les relations des